



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Compte Rendu séance du Conseil Municipal
du Vendredi 10 Juillet 2020, 18h30 – Foyer Rural.

L'an deux mille vingt, le dix du mois de Juillet à 18h30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 03/07/2020.

Conseillers en exercice : 27 – Présents : 20 – Votants : 26.

Présents : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, M. DE ZEN Michel, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, M. MARES Alban, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme LORA RUNCO Delphine, M. HÉBRARD Roland, M. ARDEVEN Yohann, Mme DESNOUE Marie-Josèphe, Mme PARMENON Mélanie, M. VONTHRON Thibaut, Mme CARNICELLI DIEZ Isabelle, M. DELAPORTE Luc.

Pouvoirs : Madame CHAIGNON Emmanuelle pouvoir à Monsieur BORDES Olivier / Monsieur GARCIA Didier pouvoir à Monsieur le Maire / Madame BARBERA Sandra pouvoir à Madame SOLTANI Arlette / Madame COSTES Christelle pouvoir à Madame POLI Nathalie / Madame ROUSSEL Marjorie pouvoir à Madame VALLIER Martine / Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe pouvoir à Monsieur MONTFORT –

Excusé : Monsieur DUMONTIER Nicolas.

Madame Martine VALLIER est désignée secrétaire de séance.

Il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Désignation des représentants titulaire et suppléant auprès du CLIC.

Adopté à l'unanimité.

2020-1007-25 : Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 Juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Ludon-Médoc ;

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

Monsieur Philippe DUCAMP - Maire, Président ;

MM. HÉBRARD Roland et DE ZEN Michel : conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.

M. MONTFORT Anthony et Mme PARMENON Mélanie : conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par Monsieur Philippe DUCAMP

Délégués titulaires :

- DUCAMP Philippe,
- VALLIER Martine,
- GARCIA Didier,
- GARNET Laëtitia,
- DE ZEN Michel,
- ROUSSEL Marjorie,
- CABEZAS Denis,
- SOLTANI Arlette,
- MONTFORT Anthony,
- BARBERA Sandra,
- GONZALEZ Frédéric,
- VERT Béatrice,
- HÉBRARD Roland,
- POLI Nathalie,
- VONTHRON Thibaut

Délégués suppléants :

- MARES Alban,
- LORA RUNCO Delphine,
- BORDES Olivier,
- CHAIGNON Emmanuelle,
- LAHAILLE Jean-Christophe

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Monsieur Philippe DUCAMP.

26 suffrages obtenus soit 15 mandats de délégués et 5 mandats de suppléants.

Sont élus délégués :

– M. DUCAMP Philippe, Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laëtitia, M. DE ZEN Michel, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, M. HÉBRARD Roland, Mme POLI Nathalie, M. VONTHRON Thibaut.

Sont élus délégués suppléants :

– M. MARES Alban, Mme LORA RUNCO Delphine, M. BORDES Olivier, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. LAHAILLE Jean-Christophe.

Adopté à l'unanimité.

2020-1007-26 : Designation des représentants au CLIC – Titulaire et Suppléant.

Après désignation des délégués représentants notre Commune auprès de différents organismes lors du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020, il est demandé au Conseil Municipal de compléter cette désignation en nommant 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Collectivité auprès de l'organisme du CLIC.

- Madame SOLTANI Arlette présente sa candidature pour être titulaire,
- Madame DESNOUE Marie-Josèphe présente sa candidature pour être suppléante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, décide de retenir les candidatures de Madame SOLTANI (titulaire) et Mme DESNOUE (suppléante).

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.